



Traité Péa

Michna 3 - Chapitre 1

נוֹתְנִין פֶּאֶה מִתְחִלַּת הַשָּׂדֶה וּמֵאֲמָצְעָה.
רַבִּי שְׁמַעוֹן אוֹמֵר:
וּבְלִבֵּד שְׂיִתֵּן בְּסוֹף כְּשַׁעוֹר.
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר:
אִם שִׁיר קֶלַח אֶחָד, סוּמֵךְ לוֹ מִשּׁוּם פֶּאֶה;
וְאִם לֹא, אִינוֹ נוֹתֵן אֶלָּא מִשּׁוּם הַפְּקָר.

La Péa peut être laissée au commencement ou au milieu du champ. Rabbi Chim'on dit : 'A condition qu'il y ait la mesure à l'extrémité du champ'. Rabbi Yéhoudah dit : 'S'il a laissé une seule tige (à l'extrémité du champ) il le fera à titre de Péa, sinon ce qu'il laisse ne peut être considéré que comme une chose abandonnée.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions